

# La parodontie en pratique quotidienne

Réf. DPC : 98902525022



PROGRAMME INTÉGRÉ



540 € TTC  
0€ reste à charge\*



13H



EFFECTIF MAX. PAR SESSION : 200



DATES DE SESSIONS 2026 :

DU 16/02 AU 08/07      DU 18/05 AU 17/06  
DU 16/03 AU 16/08      DU 15/06 AU 04/11  
DU 13/04 AU 02/09

## PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

Formation à destination des **CHIRURGIENS-DENTISTES EXERÇANT EN France** soit en libéral, soit en tant que salarié d'un centre de santé dépendant de l'ANDPC, d'un centre hospitalier ou d'un cabinet indépendant.

### OMNIPRATICIENS

Aucun prérequis nécessaire

## ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE



**Dr Corinne LALLAM**  
PhD - Dr de  
Universités, Paris  
Descartes

**Responsable  
Scientifique de la  
formation**

Docteur en chirurgie dentaire  
Diplôme Universitaire de Parodontie – Paris Descartes  
Membre associée de l'Académie Nationale de Chirurgie Dentaire  
Membre de l'International College of Dentists  
Société Française de Parodontologie et Implantologie Orale  
Diplôme universitaire d'expertise médicale



**Pr Marjolaine GOSSET**  
Pr des Universités,  
Paris Descartes

Praticien Hospitalier, Parodontologie, Université Paris  
Descartes  
Présidente scientifique, Institut Français de la Recherche en  
Odontologie  
Qualification en Médecine Bucco-dentaire



**Dr Chloé BARBANT**  
Dr en chirurgie  
dentaire

Attachée hospitalo-universitaire en parodontologie  
CES de Parodontologie  
DU de Parodontologie Clinique  
Membre SFPIO



**Dr Chloé BARBANT**  
Dr en chirurgie dentaire

Docteur en chirurgie dentaire  
Attachée hospitalo-universitaire en parodontologie  
CES de Parodontologie  
DU de Parodontologie Clinique  
Membre SFPIO



**Dr Damien FEUILLET**  
Dr en chirurgie dentaire

Parodontiste et Implantologue  
Chargé d'enseignement universitaire – Parodontologie et Implantologie, Université Claude Bernard Lyon 1



**Dr Ronan BARRÉ**  
Docteur des Universités en Physiopathologie - PhD

Adjoint d'enseignement en Parodontologie à l'Université de Toulouse  
Président du cursus de formation en Parodontologie et Implantologie #PERIOMIND  
Président de la Société Française de Parodontologie et d'implantologie Orale du Sud Ouest



**Dr Sébastien MELLOUL**  
Dr en chirurgie dentaire

DU d'esthétique dentaire  
DU de parodontologie  
DU de chirurgie plastique parodontale  
DU d'expertise bucco-dentaire et maxillo-faciale  
CES de parodontologie  
CES de prothèses fixée  
CES d'occlusodontie



**Dr Ange-Matthieu MARTELLI**  
Dr en chirurgie dentaire

Diplôme d'Université d'Implantologie orale  
Diplôme d'Université de Chirurgie reconstructrice pré et péri-implantaire  
Diplôme d'Université de Parodontologie en pratique clinique  
Diplôme d'Université d'Expertise  
Président de la SFPIO Corsica



**Dr Loïc CALVO**  
Dr en chirurgie dentaire

Directeur SFPIO Midi-Pyrénées (Société Française de Parodontologie et d'Implantologie Orale)  
Ancien assistant hospitalo-universitaire en odontologie DEA  
Spécialité : anthropologie sociale et historique de l'Europe  
CES de chirurgie dentaire – parodontologie  
DU de parodontologie et d'implantologie

# 5

## OBJECTIFS PROFESSIONNELS

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

**Mettre à jour ses connaissances**  
sur les maladies parodontales  
et les facteurs de risque associés  
en fonction des données scientifiques actuelles.

**Établir le diagnostic** des maladies parodontales, à partir d'outils diagnostiques simples et connaître et utiliser avec pertinence les examens complémentaires (radiologie, test microbiens, ...).

**Connaître les enjeux thérapeutiques**  
et établir un plan de traitement parodontal raisonné fondé sur les preuves scientifiques.

**Motiver son patient**  
à la réalisation et  
à sa participation dans  
le plan de traitement  
parodontal.

**Savoir mettre en place** une stratégie efficace de suivi parodontal avec notamment une coopération efficace du patient.

## RÉSUMÉ DE LA FORMATION

Dans cette formation, nous comprendrons que savoir diagnostiquer une maladie parodontale et la traiter est une étape essentielle et quotidienne de nos traitements.

Chaque plan de traitement est différent et il est donc nécessaire d'apprécier et de connaître pour chaque patient les facteurs de risques et leur influence sur les maladies parodontales, mais aussi les liens étroits avec certaines pathologies générales. Nous reverrons aussi la nouvelle classification des maladies parodontales qui prend en compte ces relations et permet donc d'établir un projet global de traitement, d'évaluer le pronostic des dents ainsi que les fréquences des maintenances. Un module sera consacré à la thérapeutique non chirurgicale, ou traitement étiologique initial, qui

implique de savoir enseigner l'hygiène orale, détartrer et surfacer et connaître les prescriptions adaptées. La réévaluation oriente selon un arbre décisionnel la suite des soins qui s'inscrivent dans le plan de traitement global.

Nous évaluerons aussi quand passer à une phase chirurgicale, comment, avec quelles techniques et quels biomatériaux pour traiter les lésions osseuses ou les tissus mous qui seront autant d'éléments abordés dans cette formation. Enfin nous montrerons qu'il est évidemment utile de bien communiquer et de savoir motiver les patients pour réaliser, selon un protocole établi, des séances de maintenances qui sont la clef du succès à long terme.

## SUPPORTS PÉDAGOGIQUE

- **Cas cliniques**
- **Diaporamas commentés (vidéos)**
- **2 questionnaires d'évaluation**
- **Forum d'échange avec les formateurs**
- **Références bibliographiques**
- **Fiches de synthèse**

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

### Avant ou après la formation



La comparaison des résultats du questionnaire initial avec ceux du questionnaire final, permet aux participants de **mesurer l'acquisition de leurs nouvelles connaissances**.



**L'audit clinique réalisé au début et en fin de formation** sera complété par un plan d'action personnalisé d'amélioration des pratiques, envoyé à chaque apprenant. Les participants sont également invités à répondre à une enquête de satisfaction et à laisser leurs commentaires.

## MODALITÉS DE VALIDATION



**La formation est validée** lorsque le participant l'a suivie dans sa globalité.



**Les attestations de fin de formation** sont déposées, après clôture de la formation, dans les espaces formation ADFDPC des participants ayant terminé leur formation.

## DÉROULÉ DE LA FORMATION

- **Introduction et présentation** – 5 min.
- **Audit clinique selon les recommandations de la HAS** – 120 min.
- **Questionnaire initial d'évaluation des connaissances** – 15 min.

### **Module 1 - Dépister et diagnostiquer les maladies parodontales** – 60 min.

À la fin de ce module, les participants seront capables de :

- Dépister et diagnostiquer une maladie parodontale.

### **Module 2 - Classification des maladies parodontales et organisation du plan de traitement** – 60 min.

À la fin de ce module, les participants seront capables de :

- Donner la classification de la maladie parodontale diagnostiquée.
- Proposer un projet de déroulement de traitement.

### **Module 3 - Traitement non chirurgicale** – 60 min.

À la fin de ce module, les participants seront capables de :

- Organiser et mettre en œuvre une séance de thérapeutique non chirurgicale.
- Prescrire les bons adjuvants.

### **Module 4 - Traitement chirurgical de pleine épaisseur, accès aux lésions intra osseuses et inter radiculaires** – 90 min.

À la fin de ce module, les participants seront capables de :

- Connaître le potentiel de réparation d'une lésion osseuse.
- Connaître la technique chirurgicale;
- Et choisir un biomatériaux.

### **Module 5 - Récessions et chirurgies muco gingivales** – 75 min.

À la fin de ce module, les participants seront capables de :

- Analyser une récession.
- Choisir la bonne technique muco gingivale.

### **Module 6 - Maintenance parodontale et implantaire** – 70 min.

À la fin de ce module, les participants seront capables de :

- Réaliser une séance de maintenance

### **Module 7 - Diagnostic et traitement des péri-implantites** – 65 min.

À la fin de ce module, les participants seront capables de :

- Diagnostiquer une péri-implantite.
- Proposer une séance de traitement.

- **Questionnaire final d'évaluation des connaissances** – 15 min.
- **Audit clinique selon les recommandations de la HAS** – 120 min.
- **Conclusion** – Fiches de synthèse et références bibliographiques à télécharger - 20 min..
- **Questionnaire d'évaluation** – Retour des participants sur la formation.

## MODALITÉS PRATIQUE

|   |  |
|---|--|
|  | Inscription en ligne uniquement sur <a href="http://www.adfpdc.fr">www.adfpdc.fr</a> à partir du <b>19/01/2026</b>   |
|  | <b>Frais d'inscription : 540 € TTC</b>   |
|  | <b>Durée : 13 heures.</b> <ul style="list-style-type: none"><li>❖ 4 heures d'évaluation des pratiques personnelles.</li><li>❖ Grille d'audit à remplir en début et fin de formation.</li><li>❖ 9 heures de formation à suivre à son rythme et à compléter avant la date de fin de session.</li></ul>             |
|  | <b>Accessibilité</b> : Vous avez des besoins spécifiques qui nécessitent une adaptation de nos services sur les plans pédagogiques, matériel, technique ou humain ? Nous vous invitons à contacter par mail notre service accessibilité <a href="mailto:accessibilite@adf.asso.fr">accessibilite@adf.asso.fr</a> |

### Contact

[contact@adfdpc-formation.fr](mailto:contact@adfdpc-formation.fr)

01.58.22.17.20

## PRISE EN CHARGE



- ❖ Les **CHIRURGIENS-DENTISTES LIBÉRAUX** (installés ou remplaçants thésés) et/ou **SALARIÉS DE CENTRES DE SANTÉ CONVENTIONNÉS, EXERÇANT EN FRANCE** (métropole et DOM) sont éligibles à **une prise en charge par l'ANDPC de 455,40 €** (versés à ADFDPC-Formation au titre des frais pédagogiques) lorsqu'ils remplissent les conditions suivantes :
  - disposer du nombre d'heures nécessaires dans son forfait DPC (à consulter sur [agencedpc.fr](http://agencedpc.fr))
  - être inscrit à la formation auprès d'ADFDPC-Formation.
  - être inscrit à la formation auprès de l'ANDPC.
  - suivre la formation dans son intégralité.
  - remplir à l'issue de la formation l'attestation sur l'honneur de participation.Après sa formation, le praticien **percevra une indemnisation de 88 € versée par l'ANDPC** sur son compte.
- ❖ Pour les **SALARIÉS HOSPITALIERS**, la demande de prise en charge se fait auprès de l'organisme paritaire agréé.